

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: 107079 EVA ANTITERMITE MASTERBATCH

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: EU-0015409-0003

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: CH-0019553-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	4
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

107079 EVA ANTITERMITE MASTERBATCH

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	PolyOne Belgium S.A.
	Adresse	Rue Melville Wilson, 1 5330 Assesse Belgique
Numéro de l'autorisation	EU-0015409-0003	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	CH-0019553-0000	
Date de l'autorisation	20/11/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	30/05/2028	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	C Tech Corporation
Adresse du fabricant	5-b, Himgiri, 1277 Hatiskar Marg, Prahabdevi 400025 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	Unit No.162, Plot No.259, Surat Special Economic Zone, Surat SEZ, Sachin, 394230 Gujarat Inde

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1429 - Huile de lavande
Nom du fabricant	Ishanee Chemical Private Limited
Adresse du fabricant	No.1 New Anand Bhawan Shivaji Park Road No.4 400028 Dadar Inde
Emplacement des sites de fabrication	voir ci-dessus voir ci-dessus voir ci-dessus Inde
Substance active	1430 - Huile de menthe
Nom du fabricant	Ishanee Chemical Private Limited
Adresse du fabricant	No.1 New Anand Bhawan Shivaji Park Road No.4 400028 Dadar Inde
Emplacement des sites de fabrication	voir ci-dessus voir ci-dessus voir ci-dessus Inde
Substance active	1436 - Citronellal
Nom du fabricant	Ishanee Chemical Private Limited
Adresse du fabricant	No.1 New Anand Bhawan Shivaji Park Road No.4 400028 Dadar Inde
Emplacement des sites de fabrication	voir ci-dessus voir ci-dessus voir ci-dessus Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Huile de lavande		Substance active	8000-28-0		3.6
Huile de menthe		Substance active	8006-90-4		1.8
Citronellal		Substance active		203-376-6	4.5

2.2. Type de formulation

XX

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - mélanges-maîtres répulsifs anti termites

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Répulsifs contre les termites

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Reticulitermes sp.-Termieten-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Coptotermes sp.-Termieten-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Mastotermes sp.-Termieten-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Odontotermes sp.-Termieten-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Domaine d'utilisation

Intérieur

Les mélanges-maîtres répulsifs sont conçus pour être intégrés aux gaines et câbles en plastique, avec pour but d'éloigner les rongeurs et termites afin d'éviter tout dommage. Ce produit offre une protection contre les dégâts de rongement qui pourraient entraver le bon fonctionnement du câble.

Méthode(s) d'application

Système clos -

Les granulés du mélange-maître sont incorporés à la matière plastique à l'aide d'un système de dosage pour extrusion afin d'obtenir une répartition homogène dans la matrice macromoléculaire finale. Lors du processus d'extrusion, la température varie entre 150°C et 200°C pour les composés en PVC flexible, et entre 160°C et 250°C pour les composés en polyéthylène. Le matériau est chauffé pendant 3 à 5 minutes, puis le plastique fondu est appliqué sur le câble au niveau de la tête d'extrusion. Ce dernier, désormais recouvert de plastique, passe ensuite dans un conformateur avant d'être immédiatement refroidi dans de l'eau. Grâce à une température à faible variance et une exposition très brève, les principes actifs sont intégrés sans aucune détérioration. L'ajout des granulés au polymère est réalisé par le biais d'un processus industriel au cours duquel ces derniers sont mécaniquement placés dans l'espace hermétique du cylindre de l'extrudeuse : ainsi, aucun contact direct avec les granulés n'est requis et la

	durée d'exposition est négligeable.
Taux et fréquences d'application	Le mélange-maître constituera 3 % à 4 % du composé final. - - - Utilisation unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Dimensions et matériaux d'emballage	Sac de polyéthylène (PEBD) - 25 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Veillez consulter les instructions d'emploi Meta SPC 2

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Veillez consulter les instructions d'emploi Meta SPC 2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Veillez consulter les instructions d'emploi Meta SPC 2

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Veillez consulter les instructions d'emploi Meta SPC 2

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Veillez consulter les instructions d'emploi Meta SPC 2

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Incorporez les granulés du mélange-maître à la matière plastique à l'aide d'un système de dosage pour extrusion afin d'obtenir une répartition homogène dans la matrice macromoléculaire finale. La concentration du mélange-maître dans le composé final sera comprise entre 3 % et 4 %.

La forme des granulés est conçue pour assurer une répartition homogène parmi les granulés de plastique auxquels ils seront ajoutés.

À l'heure actuelle, les mélanges-maîtres se composent uniquement de polymères EVA ou PEBD. Les mélanges-maîtres avec EVA peuvent être utilisés dans la plupart des matrices, tandis que les mélanges à base de PEBD sont conçus spécialement pour une utilisation avec les polyoléfines. Ainsi, les mélanges utilisant une matrice plastique en éthylène-acétate de vinyle ou polyéthylène peuvent être employés pour tous les types de gaines de câble les plus courants.

La production de déchets doit être évitée ou réduite au maximum.

5.2. Mesures de gestion des risques

Aucun danger particulier identifié : les substances chimiques sont retenues dans la matrice en polymère. Aucune mesure particulière n'est requise.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Aucun danger particulier identifié : les procédures générales s'appliquent.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en veillant à soulever régulièrement la paupière inférieure et supérieure. Retirer toute lentille de contact, le cas échéant. En cas d'irritation, consulter un médecin. Inhalation : Placer la victime dans un lieu amplement ventilé, dans une position qui ne gêne pas la respiration. En cas de symptômes, consulter un médecin.
Contact cutané : Rincer la zone contaminée à grande eau. Retirer tout vêtement contaminé (ou chaussure). En cas de symptômes, consulter un médecin.
Ingestion : Rincer la bouche à l'eau claire. Placer la victime dans un lieu amplement ventilé, dans une position qui ne gêne pas la respiration. Si le composant a été ingéré et que la victime est consciente, donner à boire en petites quantités. Faire vomir la victime uniquement si un membre du corps médical vous le demande. En cas de symptômes, consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

La traitement des déchets issus de ce produit, des solutions et de tout produit dérivé doit être réalisé en accord avec les lois environnementales en vigueur et respecter toute exigence émise par les autorités locales. Le traitement de tout surplus et des produits non recyclables doit être réalisé par un professionnel agréé. Les déchets ne doivent pas être rejetés dans les égouts sans avoir été traités au préalable, à moins que cela ne soit permis par la législation en vigueur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Veillez respecter la législation locale en matière de stockage. Ce produit doit être stocké dans son sac d'origine, à l'abri des rayons du soleil, dans un espace sec, frais et bien ventilé, à l'écart de toute substance présentant un risque et de tout produit d'alimentation ou boisson. Veillez ne pas ouvrir le sac avant utilisation ; les sacs qui ont été utilisés doivent être hermétiquement refermés avec soin et disposés de façon verticale pour éviter toute fuite. Ce produit doit être conservé dans des sacs étiquetés de façon claire. Veillez utiliser la méthode de confinement appropriée afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations